

Sujet: [INTERNET] Contribution Enquête publique, parc éolien de Montjean / SAS EDPR-France

De :

Date : Fri, 24 Nov 2017 11:37:19 +0100

Pour : pref-observations-ep-montjean@charente.gouv.fr

Le 24 novembre 2017

Monsieur le Chef de service,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints plusieurs documents joints à transmettre à Monsieur ORVAIN, Commissaire-Enquêteur :

- Lettre contributive à l' E.P.,
- Avis de l' Académie des Sciences sur les EnR intermittentes (avril 2017),
- Protocole EUROBATS sur les Chiroptères,
- Note sur les liens entre EDPR-France et EFG Hermès.

Je vous prie de noter aussi que je souhaiterais que mon adresse reste confidentielle, qu' elle ne soit pas communiquée ni sur votre site, ni au pétitionnaire. Elle doit cependant rester accessible pour le Commissaire-Enquêteur.

Avec mes salutations distinguées.

M. D.

EP MONTJEAN Charente.doc	Content-Type: application/msword Content-Encoding: base64
---------------------------------	--

~~—Académie des sciences 19-04-2017.pdf~~

Académie des sciences 19 04 2017.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

~~—EUROBATS_No6_Frz_2014_WEB_A4.pdf~~

EUROBATS_No6_Frz_2014_WEB_A4.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---	---

~~—EDPR France Hermes.pdf~~

EDPR France Hermes.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
-------------------------------	---

Michel DESPLANCHES
49, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

Le 24 novembre 2017

A
Monsieur R. ORVAIN, Commissaire-Enquêteur,
Projet éolien à MONTJEAN (Charente)
S / C Préfecture de la Charente

Objet : Contribution à l'enquête publique,
« SAS EDPR France Holding ».

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je ne suis pas résident de votre département, mais je suis un citoyen attaché à la beauté des paysages naturels de ces territoires du nord charentais déjà saturés de parcs éoliens en activité ou en projets. Je suis également un citoyen souhaitant défendre une éthique financière et morale qui peut parfois faire défaut dans certaines opérations de mise en œuvre des EnR. A ce titre ma participation n'est pas moins légitime que celle d'un habitant du cru.

*Tout projet éolien doit d'abord prouver sa légitimité générale : certes, celui-ci, comme d'autres, s'inscrit dans la perspective de la réduction des émissions de GES, CO² en particulier, et dans l'idée de diversification du « mix » électrique par la réduction de la part du nucléaire : ce dernier objectif, vous l'aurez certainement noté, vient d'être repoussé à plus tard (2030 ou 2035?) par les plus hautes autorités de l'Etat, comme étant incompatible avec le premier. **Mais ce premier objectif est-il lui même réaliste ?** La France est déjà l'un des champions d'Europe, avec la Norvège, la Suède et la Suisse, pour la faiblesse de ses émissions de CO² dans la production électrique : mais l'éolien y est-il pour quelque chose ? **Ma réponse est négative, car l'éolien est une production électrique aléatoire qui doit être supplée par du thermique classique polluant lorsque le vent fait défaut, tant que l'on ne sait pas stocker massivement de l'électricité, à des conditions économiques acceptables** La preuve est apportée par les chiffres de RTE que vous pouvez facilement retrouver : depuis 5 ans, la puissance éolienne installée en France a doublé, dans le même temps les émissions électriques de CO² ont continué à croître nettement. Pour vous en convaincre, je vous envoie en pièce jointe un communiqué de l'Académie des Sciences datant d'avril 2017.*

Si nous nous penchons sur le projet particulier d'EDPR-France à MONTJEAN, j'ai eu les différentes pièces en mains par le site internet préfectoral, je les ai parcourues et analysées, ayant une certaine habitude des dossiers éoliens. Je dirigerai mes critiques dans trois directions : la trop grande proximité du parc éolien projeté avec l'habitat, et les perturbations qui en résulteraient à divers niveaux, puis les atteintes au milieu naturel, en particulier à l'avifaune et les chiroptères, enfin un large questionnement sur le dossier économique et financier dont l'opacité est quasi totale.

- **Un parc éolien qui serait une atteinte intolérable pour les populations et leurs lieux de vie :**

J' ai pu noter que ce parc éolien de 5 machines de grande hauteur, 145 à 150 mètres selon le modèle choisi, puisque ce choix n' est pas encore fait, ce qui est en soi peu admissible, se trouvera à une distance de 518 mètres de la plus proche habitation, au lieu-dit « Les Tilleuls », mais nombre d' autres habitations et hameaux sont aux environs de 550 ou 600 m, et le village de Montjean lui-même, soit plus de 200 habitants, à 750-850 mètres, y compris des établissements recevant du public, école, église, salle communale, mairie, etc... Si la distance éolienne et habitations est légalement de 500 mètres, il faut se souvenir que cette « norme » a été établie à une époque où les éoliennes mesuraient moins de 100 m de hauteur, et que son maintien dans les décisions parlementaires de 2016 a toutefois donné lieu à des « appréciations publiques » de l' ancienne ministre, Madame ROYAL, qui avait déclaré : « **la norme, c' est une distance de 1000 mètres pour les villes et villages, sauf pour les habitations isolées...** ». Or ici, le village de Montjean est à moins de 1000 mètres, et vous pouvez parfaitement, Monsieur le Commissaire-Enquêteur suggérer une telle distance, d' autant que des hameaux regroupant plusieurs habitations sont aussi concernés (ex « Le Sauvage » à 550-600 m). La question de la distance se pose également par rapport au réseau routier avec la RD19 et la RD303 bien proches de certaines éoliennes, et donc dans les zones de danger chute de pales ou de glace. Mais les atteintes au cadre d' existence de la population ne sont pas que question de distance : c' est aussi une **affaire de bouleversements du cadre de vie**, par la présence voyante de ces machines géantes qui viendront dans les cônes de visibilité des résidents alentours ; c' est encore les **nuisances acoustiques** révélées dans l' étude qui démontre des **dépassements d' émergences sonores** en plusieurs points et selon les vents, tant en période diurne que nocturne, ce qui obligera à un **plan de bridage sévère des éoliennes, comprenant même leur mise à l' arrêt dans certaines configurations...** Encore doit-on dénoncer des lacunes dans la campagne de mesures acoustiques : campagne de 7 jours seulement en décembre (y a-t-il eu des mesures en été ou au printemps?), par des seuls vents dominants de SW, et des normes machines encore floues puisque le modèle final n' a pas été choisi... Ensuite, la nature des sols et du sous-sol peut poser problème par rapport au risque de pollution : en effet, si les formations argileuses de surfaces sont imperméables, elles sont localement très minces, et couronnent des formations karstiques épaisses, dont le comportement eu égard aux infiltrations est imprévisible. Or les machines prévues comportent toutes des quantités de **fluides potentiellement polluants, huiles diverses par centaines de litres, graisses, et surtout antigels de type monoéthylène-glycol qui sont non seulement nocifs, mais toxiques (classement Xn)**. Toute fuite, toujours possible, pourrait donc avoir de graves conséquences, soit au niveau du ruissellement, soit par infiltration profonde, cela même en l' absence de périmètres de protection des captages d' eaux potables.

– **Les atteintes insupportables au milieu naturel, avifaune et chiroptères :**

Les études de l' avifaune et des chiroptères révèlent un milieu dont les enjeux sont particulièrement forts, ce qui se justifie par les caractéristiques naturelles, une alternance de champs cultivés et de boisements, des parcelles entourées de haies arbustives ou arborées, grâce aux terrains argileux qui favorisent l' humidité et les écoulements superficiels. Dans les dénombrements, on relève la très grande variété des espèces d' oiseaux, 66 espèces recensées dans l' aire rapprochée, dont certaines d' intérêt communautaire, des rapaces, diurnes et nocturnes, des pics, des passereaux, sans oublier le questionnement sur la présence ou pas de la mythique outarde repéré non loin... Tout cela signifie que ce parc éolien projeté constituerait une **menace certaine pour divers oiseaux**, au point que le pétitionnaire propose la mise en œuvre d' un système de repérage et **effarouchement** (Safewind). On sait par expérience, y compris hors sites éoliens, que ces dispositifs ne font que limiter très partiellement la mortalité, et que c' est plus ici un alibi qu' une mesure d' évitement sérieuse.

S' agissant des chiroptères, dont je fais rappel que tous sont protégés, même les espèces communes comme la très répandue Pipistrelle ; ce qui pose ici problème, c' est la présence de zones boisées proches du projet, y compris les haies. Page 167 de l' E.I., on évoque une distance de 50 mètres entre les éoliennes et les zones boisées à respecter : **mais c' est très insuffisant, le protocole EUROBATS (pièce jointe, page 16) donne une distance de 200 mètres mesurée par rapport à l'**

extrémité des pales, on en est loin pour les éoliennes prévues. Il est fondamental de respecter de telles distances données par EUROBATS, au moment où l'ADEME reconnaît une mortalité énorme parmi les chiroptères, en France, avec une diminution d' 1/3 des individus recensés. Même si l'éolien n'est pas le seul responsable, ce n'est pas nécessaire de rajouter une cause de mortalité.

– Le projet EDPR-France est-il éthique du point de vue économique et financier ? :

*Dans la partie « Demande... » la société pétitionnaire présente un dossier financier, lequel comporte diverses pièces, entre-autres un « Extrait Kbis » d'identification de la SAS, avec un capital de 8,5 millions d'euros, et un rapport d'activité de sa « société-mère », EDP, qui est de droit portugais (ce rapport date de 2012, il est rédigé en anglais : pourquoi une pièce aussi ancienne et non traduite?). Pour revenir à EDPR-France, le « Kbis » précise aussi que l'AG du 30/06/2015 a constaté un actif net inférieur de plus de 50% au capital social, mais décidé néanmoins de continuer ses activités. **Cela signifie toutefois que la situation de l'entreprise est fragile**, ce qui pourrait expliquer que le projet de Montjean est autofinancé à 100%, pratique très inhabituelle dans les projets éoliens ; cela pourrait vouloir dire aussi que la situation de EDPR-France n'inspire pas confiance aux prêteurs. Il reste aussi à identifier l'origine des capitaux d'EDPR-France : depuis décembre 2011, cette société est contrôlée à 49% par la banque égyptienne EFG Hermès (voir document joint) laquelle travaille avec des fonds d'origines diverses au Moyen-Orient. Le reste du capital d'EDPR-France est détenu majoritairement par EDP (Electricité du Portugal), elle-même détenue à 21,3% par des capitaux chinois (« Three Gorges »). Il serait bon qu'EDPR-France donne quelques explications claires sur ces « liens » financiers, et sur les raisons qui ont amenées le départ de son « Directeur Général » Monsieur Frédéric LANOE, dont le nom figure encore sur certains des documents présentés (il ne peut plus servir de « caution » à l'entreprise).*

Sur le projet de Montjean à proprement parler, pourquoi le « business-plan » n'est-il pas au dossier, mais seulement communiqué à l'autorité sous « pli confidentiel » ? Y a-t-il quelque chose à cacher et à qui ? Vous-même, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, avez-vous eu accès à ce document ? Du fait de cette carence, il n'est guère possible de juger de la rentabilité du projet, qui annonce seulement une production de 23 730 à 30 510 Mwh/an, sur une base de 2260 heures équivalent pleine puissance : mais il est impossible d'émettre un avis fondé, d'autant qu'aucune mesure du vent n'a été faite : toutefois 12,3% des vents à plus de 4,5 m/sec, cela paraît très faible... Il reste aussi une vraie interrogation sur l'éthique morale de l'entreprise: page 205 de l'E.I., dans les mesures d'accompagnement (sic), EDPR-France propose 100 000 euros de financement de projets « d'embellissement du cadre de vie, d'amélioration des performances énergétiques et de l'intérêt général » de Montjean !!! Est-ce de la philanthropie ou une tentative de corrompre les élus ? Monsieur le Commissaire-Enquêteur, c'est vous qui en êtes juge...

*Vous comprendrez donc, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, que ma seule suggestion possible sur ce dossier soit que vous émettiez un **AVIS DEFAVORABLE**.*

Je vous prie de bien vouloir agréer mes salutations distinguées.

Michel DESPLANCHES



La question de la transition énergétique est elle bien posée dans les débats actuels ?

La question de la transition énergétique est désormais une question majeure, en raison de la nécessité de maîtriser nos émissions de gaz à effet de serre et de réduire notre dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles (pétrole, gaz, charbon) qui alourdit notre balance commerciale. Cela devrait nous conduire à changer de façon substantielle nos modes de production et de consommation énergétique (transport électrique, isolation des bâtiments, numérisation de la consommation individuelle etc.). Et pourtant cette question ne nous semble pas traitée dans les débats actuels en prenant la pleine mesure du problème. En réalité les programmes en matière de politique énergétique devraient mieux tenir compte des contraintes physiques, technologiques et économiques. Dans l'état actuel du débat, nos concitoyens pourraient être conduits à penser qu'il serait possible de développer massivement les énergies renouvelables comme moyen de décarbonation du système en le débarrassant à la fois des énergies fossiles et du nucléaire. Nous voulons ici rappeler un certain nombre de vérités.

La solution énergétique adaptée à chaque pays dépend de ses contraintes géographiques et climatiques. C'est ainsi que le Québec, grâce à ses fleuves puissants qui prennent leur source dans le Nord du pays, peut se permettre d'afficher une électricité à 98 % d'origine hydroélectrique. Certains pays ont des besoins impératifs de chauffage pour faire face à des climats rudes. Certains sont fortement urbanisés, d'autres ont une population plus rurale. Ces variabilités en termes de géographie et d'activité économique induisent des contraintes différentes sur les « mix » énergétiques envisageables. Il n'y a donc pas une solution universellement optimale à ce choix de politique énergétique.

Le recours aux énergies renouvelables est a priori attrayant, mais il ne faut pas oublier les réalités. Rappelons d'abord que l'électricité ne représente que 25 % de notre consommation d'énergie et qu'il faut donc bien distinguer le mix énergétique qui concerne l'ensemble de nos activités du mix électrique. Pour les éoliennes, le facteur de charge moyen en France (rapport entre l'énergie produite et celle qui correspond à la puissance maximale affichée) est de 23 % ; il est de 13 % pour le solaire photovoltaïque. Pour obtenir un niveau d'énergie donné, il faut donc mettre en place des puissances plusieurs fois supérieures à la valeur répondant à la demande. En termes de puissance, la situation est encore plus défavorable puisque le rapport de la puissance installée à la puissance garantie est de l'ordre de 20 pour l'éolien. C'est ce qui ressort des chiffres de production éolienne en France,

montrant que la puissance disponible issue de l'ensemble des éoliennes réparties sur le territoire tombe souvent à 5 % de la puissance affichée. Ainsi, un ensemble qui peut en principe fournir 10 GW ne délivre qu'un demi GW pendant une partie du temps. Cette variabilité des énergies renouvelables éoliennes et solaires nécessite la mise en œuvre d'énergies alternatives pour pallier cette intermittence et compenser la chute de production résultant de l'absence de vent ou de soleil. On pourrait penser que les échanges d'énergie au niveau européen pourraient pallier ce problème. Or les nuits sont partout longues à la même période en Europe, et les anticyclones souvent simultanés chez nous et nos voisins.

Une solution à cette intermittence pourrait être le stockage massif de l'électricité : on la stockerait dans les périodes excédentaires pour la rendre disponible aux moments où elle est nécessaire. Mais les capacités de stockage hydroélectrique, en France, sont presque saturées. Il faut donc développer la recherche sur les batteries et sur d'autres modes de stockage qui permettraient sans doute de progresser, mais à l'heure actuelle on est loin de pouvoir stocker ne serait-ce qu'une petite fraction des 10TWh (1TWh = 1 milliard de kWh) que la France consomme en une semaine.

Pour stocker deux jours de cette consommation, avec une technologie performante lithium-ion comme celle employée sur les automobiles Tesla, il ne faudrait pas moins de 12 millions de tonnes de batteries utilisant 360 000 tonnes de lithium, sachant que 40 000 tonnes de ce métal sont extraites chaque année ! D'autres solutions sont envisagées, comme le stockage chimique à travers l'électrolyse de l'eau qui produit de l'hydrogène, un vecteur d'énergie, mais ces solutions sont pour le moment bien trop chères, leur rendement est faible et leur maturité technologique réduite. L'expérimentation à l'échelle du mégawatt montre qu'on est encore loin de pouvoir déployer des solutions industriellement viables à l'échelle du pays.

Par ailleurs la croissance des énergies renouvelables intermittentes ne pourra se faire sans une extension significative du réseau de transport de l'électricité pour raccorder les lieux de production, collecter les énergies électriques produites de façon diffuse et les faire remonter vers les lieux de consommation. Afin de minimiser le risque de *black-out* à l'échelle de notre pays, voire de l'Europe, il est important d'anticiper les problèmes de stabilité de réseau qui pourraient résulter de variations soudaines des niveaux de vent ou d'ensoleillement.

Le simple bon sens conduit à conclure qu'une production d'électricité qui garantit la consommation du pays nécessite la disponibilité des énergies « à la demande », celles qui ne souffrent pas de l'intermittence et auxquelles on peut faire appel en permanence. De sorte qu'il n'existe aucun pays qui, en l'absence de solution de stockage répondant à la variabilité de ces productions renouvelables, recourt significativement à ces dernières sans faire appel à des productions mobilisables et pilotables (centrales thermiques, nucléaire). Le cas de l'Allemagne est exemplaire. En 2011 l'Allemagne décide de sortir du nucléaire, dont la contribution à la production électrique n'était que de 22 % en 2010, sortie qui en conséquence ne représente pas les mêmes défis qu'une sortie du nucléaire en France. Six ans plus tard, la part du nucléaire est de 13 %, celle des renouvelables de 30 %, ce qui est remarquable, mais la part des combustibles fossiles reste de 55 %. C'est la croissance de l'offre intermittente d'électricité produite par les renouvelables qui a nécessité l'ouverture de nouvelles capacités de production thermiques à charbon (13 GW) et un développement de l'exploitation du lignite. De sorte que l'Allemagne continue à être l'un des pays européens les plus gros émetteurs de CO₂ pour un prix de l'électricité le plus élevé. On ne peut pas parler d'un succès.

La France est, parmi les pays développés, l'un des plus faibles émetteurs de gaz à effet de serre par habitant (environ deux fois moins qu'en Allemagne, trois fois moins qu'aux Etats-Unis). C'est l'un des plus avancés dans la production d'électricité décarbonée (c'est ainsi que la France

produit 540 TWh d'électricité avec des émissions de 46 Mt CO₂/an, alors que l'Allemagne produit 631 TWh d'électricité en émettant 334 Mt CO₂/an, c'est-à-dire 6,2 fois plus par kilowatt-heure produit). Cette sobriété relative en CO₂ est le résultat de la solution actuellement dominante en France, l'énergie nucléaire, qui fournit 75 % de notre électricité. L'énergie nucléaire est objectivement le moyen le plus efficace pour réduire la part des énergies fossiles dans la production d'énergie électrique. Cette énergie repose sur des compétences scientifiques reconnues, sur une industrie nationale dotée d'une expérience opérationnelle unique et sur une autorité de sûreté compétente et indépendante. L'énergie nucléaire nécessite une gestion rigoureuse de ses déchets, qui a fait l'objet de plusieurs lois successives et d'un effort de recherche soutenu et cohérent. Il faut cependant avancer vers la mise en œuvre pratique de ce qui a été étudié. D'autre part, l'industrie nucléaire est aujourd'hui confrontée à des exigences justifiées de sûreté qui se traduisent par des questions techniques à résoudre. Nous pensons que nos ingénieurs et nos entreprises ont les compétences pour traiter ces problèmes et apporter les solutions requises.

Dans ce cadre général, il y a une véritable contradiction à vouloir diminuer les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant à marche forcée la part du nucléaire. En réalité de nombreuses études montrent que la part totale des énergies renouvelables dans le mix électrique ne pourra pas aller très au-delà de 30-40 % sans conduire à un coût exorbitant de l'électricité et des émissions croissantes de gaz à effet de serre et à la mise en question de la sécurité de la fourniture générale de l'électricité. Notons également que s'il est déjà bien difficile d'inclure une fraction significative de solaire et d'éolien dans la production d'électricité, le problème des 75 % d'énergie non électrique consommés par les transports, l'habitat, l'industrie est autrement redoutable. Certes il est impératif d'étudier les économies d'énergie que l'on peut y apporter ainsi que la réduction de l'émission des gaz à effet de serre, mais ces secteurs resteront pour plusieurs décennies encore quasiment hors d'atteinte des renouvelables. Notre électricité décarbonée permettrait d'ores et déjà à la France de transférer vers l'électricité certaines des activités utilisant des combustibles fossiles, pour le plus grand bien de sa balance commerciale et de la baisse de ses émissions, bien plus qu'elle ne le fait actuellement.

Certes, nous avons appris qu'il était possible de mettre une quantité significative d'énergies renouvelables dans le mix électrique. Et il faut aller dans cette direction, les citoyens le souhaitent. Mais ces derniers doivent aussi être plus exigeants et demander à leurs élus de travailler à des scénarios réalistes qui évitent les idées reçues, et parmi lesquels ils devront faire leurs choix. Ces scénarios réalistes et cohérents doivent dire clairement que le tout renouvelable n'est pas possible et indiquer une trajectoire raisonnable vers une solution énergétique où l'énergie nucléaire aura sa place dans les prochaines décennies si l'on veut maintenir une électricité décarbonée. Ils doivent aussi dire que l'amélioration constante de notre système énergétique passera par des investissements massifs en recherche fondamentale, technologique et industrielle car de nombreuses questions doivent être étudiées (déchets et sécurité nucléaires, stockage de l'énergie, capture et séquestration du CO₂, réseaux intelligents...). On peut enfin rappeler qu'au delà de l'équilibre du mix énergétique, il serait judicieux de porter l'effort sur les questions des économies d'énergie qui peuvent être réalisées pour réduire la consommation dans le bâtiment, le transport, l'industrie et qui peuvent conduire à une réduction sensible des émissions et qui sont sources de compétitivité, d'innovations et d'emplois.

Sébastien Candé, Yves Bréchet, Edouard Brézin, Marc Fontecave, Jean-Claude André, Roger Balian, Sébastien Balibar, Yves Bamberger, Catherine Césarsky, Vincent Courtillot, Jean-Claude Duplessy, Pierre Encrenaz, Robert Guillaumont, Pierre Joliot, Guy Laval, Olivier Pironneau, Michel Pouchard, Paul-Henri Rebut, Didier Roux, Jean-Marie Tarascon (tous membres du Comité de prospective en énergie de l'Académie des sciences).

Traduction

Source : Anglais



Cible : Français



Afficher : Traduction

Original

Investissements durables

EFG Hermes recherche des opportunités créatives pour s'engager dans des investissements durables qui génèrent de la valeur et génèrent des rendements. La division Private Equity a investi dans une série d'investissements dans l'industrie des énergies nouvelles et renouvelables à travers sa plate-forme Vortex pour les investissements dans les énergies renouvelables. Vortex a déjà surperformé les objectifs d'investissement en termes de production d'électricité et de performance financière. L'équipe continue à travailler pour optimiser la production et améliorer la rentabilité du portefeuille.

Avec plusieurs opportunités en perspective, EFG Hermes Private Equity reste en concurrence pour de nouvelles opportunités dans le secteur européen des énergies renouvelables et tire parti de ses antécédents en matière d'énergies renouvelables pour créer un véhicule de capital permanent en Égypte qui servira de holding pour de futurs projets.

EDPR France

Dans le cadre d'une transaction historique annoncée en octobre 2014, la division Private Equity d'EFG Hermes a finalisé l'acquisition d'une participation de 49% dans EDPR France, un parc éolien français de 334 MW, pour 208 millions de dollars. Il s'agit du premier investissement européen d'EFG Hermes et de la première opération de la nouvelle stratégie d'investissement direct de la division Private Equity.

L'acquisition a été un développement clé dans la stratégie de l'entreprise d'élargir notre rôle traditionnel en tant que catalyseur pour le capital institutionnel dans les marchés MENA en aidant nos partenaires et investisseurs à exploiter des opportunités mondiales attrayantes. L'opération a considérablement augmenté le total des actifs sous gestion de l'entreprise.

La transaction souligne la capacité d'EFG Hermes à créer, lever des fonds propres et des dettes et à conclure des contrats à l'échelle internationale dans un secteur hautement concurrentiel. Il s'agissait également du deuxième investissement de la société dans la production d'énergie verte sur une période de moins de 12 mois, après un engagement antérieur via le fonds InfraMed pour établir Tafilah, le premier parc éolien d'envergure mondiale en Jordanie.

Portefeuille paneuropéen d'énergie éolienne